

CONSEIL MUNICIPAL du 9 AVRIL 2008

COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance : 19 heures

Etaient présents : les membres en exercice

Etaient absents excusés : Mesdames Emmanuelle MOUREL-FRIES et Stéphanie VANDENBERGHE, Messieurs Christian BERNARD et Mohamed GHARNIT, avaient délégué leur mandat respectivement à Katy HORBACH, Roselyne DECHILLY, Didier HUA et Claude FRERE

Etait absent non excusé : M. Frédéric BURGHARD (*arrivée au point 3.1*)

I - REGLEMENT INTERIEUR ET AFFAIRES DIVERSES

1.1 – Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a désigné, à l'unanimité, Mme Katy HORBACH comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

1.2 – Approbation du précédent compte-rendu : Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu de la séance du 25 mars 2008 a été affiché dans la huitaine et distribué aux élus municipaux le 3 avril 2008. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce compte-rendu. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

II – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : aucun point inscrit à l'ordre du jour.

III – DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI :

Arrivée de M. Frédéric BURGHARD

3.1 - Versement de subvention accordée dans le cadre de l'OPAH Ville

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder au paiement de subventions à un particulier (dont les coordonnées figurent en annexe), représentant un montant de 6 836 € pour des travaux de réhabilitation de 9 logements et d'aménagement de parking, d'un coût total de 52 661,63 €.

IV - FINANCES

Points préparés par la commission des finances réunie le 4 avril 2008

4.1 - Budget principal : compte administratif 2007.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Roselyne DECHILLY, a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2007 du Budget principal dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs		534 119,87
Opérations de l'exercice	8 523 402,96	10 262 098,03
TOTAUX	8 523 402,96	10 796 217,90
Résultat de clôture		2 272 814,94
Section d'investissement		
Résultats antérieurs	1 244 514,21	
Opérations de l'exercice	6 805 686,02	6 144 590,88
TOTAUX	8 050 200,23	6 144 590,88
Résultat de clôture	1 905 609,35	
Résultat cumulé		367 205,59

M. le Maire n'assiste pas au vote. Cette proposition a été acceptée par 6 voix pour (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET et MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE) et 22 abstentions.

4.2 - Budget annexe de l'eau : compte administratif 2007.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Roselyne DECHILLY, a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2007 du Budget annexe du service de distribution d'eau potable dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs		4 360,51
Opérations de l'exercice	40 081,66	140 748,71
TOTAUX	40 081,66	145 109,22
Résultat de clôture		105 027,56
Section d'investissement		
Résultats antérieurs	11 475,71	
Opérations de l'exercice	960 424,79	882 654,46
TOTAUX	971 900,50	882 654,16
Résultat de clôture	89 246,04	
Résultat cumulé		15 781,52

M. le Maire n'assiste pas au vote. Cette proposition a été acceptée par 6 voix pour (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE) et 22 abstentions.

4.3 - Budget annexe de l'assainissement : compte administratif 2007.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Roselyne DECHILLY, a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2007 du Budget annexe de l'assainissement dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Dépenses ou déficits</u>	<u>Recettes ou excédents</u>
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs		44 599,42
Opérations de l'exercice	134 645,43	256 974,61
TOTAUX	134 645,43	301 574,03
Résultat de clôture		166 928,60
Section d'investissement		
Résultats antérieurs	153 165,32	
Opérations de l'exercice	1 627 126,46	1 792 443,98
TOTAUX	1 780 291,78	1 792 443,98
Résultat de clôture		12 152,20
Résultat cumulé		179 080,80

M. le Maire n'assiste pas au vote. Cette proposition a été acceptée par 6 voix pour (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET et MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE) et 22 abstentions.

4.4 - Budget camping : compte administratif 2007

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Roselyne DECHILLY, a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2007 du Budget annexe du camping dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Dépenses ou déficits</u>	<u>Recettes ou excédents</u>
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs	23 615,08	
Opérations de l'exercice	20 619,51	46 326,00
TOTAUX	44 234,59	46 326,00
Résultat de clôture		2 091,41
Section d'investissement		
Résultats antérieurs	112 100,85	
Opérations de l'exercice	1 581 685,34	1 692 030,44
TOTAUX	1 693 786,19	1 692 030,44
Résultat de clôture	1 755,75	
Résultat cumulé		335,66

M. le Maire n'assiste pas au vote. Cette proposition a été acceptée par 6 voix pour (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET, Messieurs Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE) et 22 abstentions.

4.5 - Comptes de gestion de l'exercice 2007

Par 6 voix pour (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET et Messieurs Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE) et 23 abstentions, le Conseil Municipal a approuvé les comptes de gestion du Budget principal, du service de l'eau, du service de l'assainissement et du service du camping, dressés par le Receveur pour l'exercice 2007.

4.6 - Affectation des résultats de clôture du budget principal et des budgets annexes.

Après avoir délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2007, le Conseil Municipal a affecté les résultats de clôture de l'exercice 2007, du budget principal et des budgets des services de l'eau, de l'assainissement et du camping comme suit :

Budget principal

- c/002 Résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent), soit 2 272 814,94 €
 - c/ 1068 « Réserves » 1 905 609,35 €
 - c/ 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 367 205,59 €

- c/001 Résultat de clôture de la section d'investissement, c/001 « Solde d'exécution invest reporté » (déficit) - 1 905 609,35 €

Budget du service de l'eau

- ◆ c/002 Résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent), soit 105 027,56 €
 - c/ 1068 « Réserves » 91 417,02 €
 - c/ 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 13 610,54 €

- ◆ c/001 Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) - 91 417,02 €

Budget du service de l'assainissement

- ◆ c/002 Résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent) 166 928,60 €
- ◆ c/ 001 Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) 1 304,07 €

Budget du service du camping et de l'aire de loisirs du Châtigny

- ◆ c/002 Résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent) 2 091,41 €
- ◆ c/ 001 Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) - 3 694,37 €

4.7 - Budget primitif Ville 2008

Par 23 voix pour et 6 voix contre (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET et Messieurs Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIELLE), le Conseil Municipal a adopté le budget primitif ville 2008, ainsi qu'il suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	9 970 031,00	9 970 031,00
Investissement	12 418 037,00	12 418 037,00
Totaux CUMULES	22 388 068,00	22 388 068,00

4.8 - Budget 2008 du service de l'eau.

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET et Messieurs Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIELLE), le Conseil

Municipal a adopté le Budget primitif du service de l'eau 2008, ainsi qu'il suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	154 510	154 510
Investissement	669 611	669 611
Totaux CUMULES	824 121	824 121

4.9 - Budget 2008 du service de l'assainissement.

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET et Messieurs Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE), le Conseil Municipal a adopté le Budget primitif du service de l'assainissement 2008, ainsi qu'il suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	432 928	432 928
Investissement	1 106 299	1 106 299
Totaux CUMULES	1 539 227	1 539 227

4.10 - Budget 2008 du service camping.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le Budget primitif du camping du Châtigny 2008, ainsi qu'il suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	25 150	25 150
Investissement	428 323	127 877
Totaux CUMULES	453 473	153 027

4.11 - Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des délégués.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé au début de chaque mandature à fixer le montant des indemnités perçues chaque mois par le Maire et les Adjointes, déterminé par les indemnités principales de fonction, les indemnités complémentaires au titre de chef lieu de canton et au titre de station classée.

Dans le cadre de l'enveloppe globale, l'indemnité principale allouée au Maire sera égale à 50 % de l'indice brut annuel 1015 du salaire des fonctionnaires, celles des Adjointes seront égales à 17,1 % de l'indice brut 1015 du salaire des fonctionnaires, et celles des conseillers municipaux délégués seront de 6,2 % pour le conseiller délégué au Sport et de 3,2 % pour la conseillère déléguée à la Culture.

Cette proposition est acceptée par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET et Messieurs Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).

4.12 - Fixation des taux des impôts directs locaux pour l'année 2008.

Par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET et Messieurs Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE), le Conseil Municipal a fixé les taux des impôts directs locaux, à percevoir au titre de l'année 2008, comme suit :

- taxe d'habitation (taux 2007 : 14,20 %) 14,20 %
- taxe foncière (bâti) (taux 2007 : 23,47 %) 23,47 %
- taxe foncière (non bâti) (taux 2007 : 92,72 %) 92,72 %

4.13 - Remboursements divers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Receveur Percepteur à encaisser les sommes suivantes :

- 1 208,38 € de DEXIA-SOFCAP pour le remboursement d'indemnités journalières de maladie et accident du travail du personnel titulaire et stagiaire,
- 496,34 € de GENERALI IARD pour le remboursement d'un sinistre automobile en date du 29 août 2007,
- 1 287,86 € de GROUPAMA pour le remboursement d'un sinistre en date du 12 juillet 2007,
- 3 283,62 € de GAN assurances pour le remboursement d'un sinistre automobile en date du 27 septembre 2007.

4.14 - Adhésion 2008 à l'Association Nationale des Maires des stations classées et des communes touristiques - versement cotisation 2008

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une cotisation de 586 € pour l'année 2008 à l'Association Nationale des Maires des stations classées et des communes touristiques. Les crédits sont inscrits au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) du Budget Principal – Exercice 2008.

4.15 - Adhésion 2008 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône « CAUE »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la cotisation pour l'année 2008 au C.A.U.E, soit 800 €.

4.16 - Adhésion 2008 à l'Association des Petites Villes de France.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la cotisation s'élevant à 695,99 € pour l'année 2008 à l'Association des Petites Villes de France.

4.17 - Indemnité de gardiennage de l'Eglise Saint-Pierre.

Conformément à la circulaire ministérielle NOR/INT/A08/00015/C du 25 janvier 2008, le plafond indemnitaire pour le gardiennage de l'église St-Pierre est fixé à 464,49 €, pour l'année 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement de cette indemnité.

4.18 - AP/CP : modification de l'échéancier de la délibération n° 2007-35 du 14.03.07 «Opération de restauration de la maison du Bailli»

Eu égard à l'avancement du projet le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de modifier l'échéancier de la délibération n° 2007-35 du 14.03.07 ainsi qu'il suit :

- 2005 : 59 202 €
- 2006 : 41 000 €
- 2007 : 40 000 €
- 2008 : 0 €

Les autres clauses de la délibération n° 2007-35 du 14.03.07 sont sans changement.

4.19 - AP/CP : modification de l'échéancier de la délibération n° 2007-37 du 14.03.07 «Opération Contrat de Station»

Eu égard à l'avancement du projet, la Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de modifier l'échéancier de la répartition des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

- 2006 : 24 862 €
- 2007 : 60 500 €
- 2008 : 60 000 €

Les autres clauses de la délibération n° 2007-37 du 14.03.07 sont sans changement.

4.20 - Abandon du projet de construction d'une école maternelle à l'étang de la Poche et modification de la délibération n° 2007-40 portant ouverture de l'autorisation de programme n° 2006-01

Par délibération n° 2006-28 en date du 15 février 2006, le Conseil Municipal a voté une autorisation de programme afin de permettre la construction d'une école maternelle à l'étang de la Poche.

Eu égard à la nécessité de poursuivre la réflexion sur l'organisation des écoles de Luxeuil-les-Bains,

Eu égard au coût du programme engagé,

Eu égard au doute évoqué par la DDASS sur le risque sanitaire existant sur le lieu choisi,

Vu l'instruction M14,

Par 23 voix pour et 6 voix contre (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET et Messieurs Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE), le Conseil Municipal a décidé :

1- d'abandonner le projet de construction d'une école maternelle à l'étang de la Poche ;

2- de modifier l'AP/CP n° 2006-01 ainsi qu'il suit : 2008 – 112.500 € ;

3- d'autoriser le Maire à résilier le marché de maîtrise d'oeuvre passé avec l'équipe dont le mandataire est le cabinet d'architecture HAHA, ainsi que tous les marchés de missions annexes (AMO, SPS, Contrôle) ;

4- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

4.21 - AP/CP : modification de l'échéancier de la délibération n° 2007-39 du 14.03.07 « Opération voirie »

Eu égard à l'avancement du projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté de modifier l'échéancier de la répartition des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

● 2005 : 339 998 €

● 2006 : 913 211 €

● 2007 : 650 000 €

● 2008 : 165 000 €

Les autres clauses de la délibération n° 2007-39 du 14.03.07 sont sans changement.

4.22 - AP/CP : modification de l'échéancier de la délibération n° 2006-37 du 15.02.06 « Opération urbanisme (ZPPAUP-PLU) – Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) - 2006-05 »

Eu égard à l'avancement du projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal, a accepté de modifier l'échéancier de la répartition des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

● 2006 : 20 000 €

● 2007 : 20 000 €

● 2008 : 18 110 €

Les autres clauses de la délibération n° 2006-37 du 15.02.06 sont sans changement.

4.23 - AP/CP : modification de l'échéancier de la délibération n° 2006-41 du 15.02.06 « Opération de mise en service d'une nouvelle ressource en eau et construction d'une usine de re-minéralisation – Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) »

Eu égard à l'avancement du projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté de modifier l'échéancier de la répartition des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

● 2006 : 80 000 €

● 2007 : 80 000 €

● 2008 : 121 942 €

Les autres clauses de la délibération n° 2006-41 du 15.02.06 sont sans changement.

4.24 - Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2008-01- Création d'une route forestière.

Exposé des motifs :

Il est apparu indispensable que la Ville de Luxeuil-les-Bains se dote d'une nouvelle route forestière empierrée d'une longueur de 1605 m avec deux places de retournement le long de la route départementale 64. Le montant total de l'opération est estimé à 86 000 € (maîtrise d'oeuvre incluse) ; celle-ci doit se dérouler en principe sur les années 2008-2009, les crédits de paiement doivent donc s'étaler sur cette période. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2008, il convient de voter une autorisation de programme pour les 86 000 € considérés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

De mettre en place l'autorisation de programme 2008-01 avec la répartition des crédits de paiement suivants :

- 2008 : 17 625 €
- 2009 : 68 375 €

V – EDUCATION – JEUNESSE - SPORT

5.1 - Versement d'une subvention au Collège Jacques Brel de Vesoul.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Jacques Brel de Vesoul, pour un voyage scolaire en Angleterre du 1er au 5 juin 2008, au bénéfice d'un enfant luxovien scolarisé en SEGPA.

VI – CULTURE – ANIMATIONS – VIE ASSOCIATIVE

6.1 - Versement d'une subvention à l'Union Musicale de Fougerolles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 150 € à l'Union Musicale de Fougerolles pour sa participation au défilé patriotique du 8 mai 2008.

VII – URBANISME ET HABITAT - TRAVAUX

7.1 - Programme de travaux O.N.F 2008

Conformément au plan d'aménagement pluriannuel de la forêt communale, l'O.N.F. a établi un projet de travaux pour l'année 2008. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché.

7.2 -Renouvellement d'une convention avec l'ONF : concession d' occupation des sols par un réservoir d'eau et les équipements annexes, canton du Banney

La commune de Luxeuil-les-Bains a installé un réservoir d'eau dans la forêt domaniale du Banney. Il s'agit d'un réservoir implanté sur les parcelles forestières le long de la Voie Romaine côté p 123 à 127-117, cadastrées section A n° 194 et 357. La convention d'occupation est échue. A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir.

7.3 - Exemption du Lotissement Charpentier du droit de préemption urbain (article L211-1 du Code de l'urbanisme)

Il est institué sur le territoire de la commune de Luxeuil-les-Bains un droit de préemption urbain sur toutes les zones U et NA. L'emprise du lotissement Charpentier, autorisé le 7 mars 2006 et modifié le 30 octobre 2006, est soumise à ce droit de préemption urbain. En application de l'article L211-1 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de supprimer le droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones considérées, les terrains considérés ayant déjà été soumis à l'exercice du droit de préemption urbain.

7.4 - Demande de subventions pour la 1^{ère} tranche des travaux de restauration des charpentes et couvertures – Basilique Saint-Pierre

Par délibération n°2007-140 du 27 juin 2007, le Conseil Municipal a fait part de sa volonté de lancer l'opération de restauration des charpentes et couvertures de la Basilique Saint-Pierre et a ainsi décidé du lancement du Projet Architectural et Technique pour les 3 tranches les plus périlleuses que sont : le bas côté Sud, les chapelles orientales du croisillon sud et la partie occidentale (le chœur). Le Projet Architectural et Technique à présent terminé, les travaux vont donc pouvoir débuter pour ces trois tranches.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le lancement de la 1^{ère} tranche de travaux (bas côté Sud), ainsi que la maîtrise d'œuvre s'y rapportant,
- d'inscrire au Budget Primitif 2008 cette première opération sur les charpentes et couvertures de l'église, soit un montant total de 306 338 € HT,
- de solliciter pour ce faire, une subvention de l'Etat (DRAC) à hauteur de 50 % du montant de cette opération, ainsi que des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général à hauteur de 25 % du projet et des financements de tout organisme qui pourrait contribuer à ce projet.

7.5 - Demande de subventions : Opération de mise en oeuvre d'un système de chauffage à la Basilique Saint-Pierre – Modification du plan de financement.

Par délibération n° 2008-12 du 8 janvier 2008, le Conseil Municipal a décidé du lancement de l'opération de mise en oeuvre d'un système de chauffage à la Basilique Saint-Pierre. Le plan de financement sollicité est modifié ainsi qu'il suit :

Montant du projet

Travaux	208 448,60 € HT
Honoraires	42 577,19 € HT
TOTAL du projet	251 025,79 € HT

Plan de financement sollicité

Etat – D.G.E.	50 % soit	125 512,00 € HT
Réserve parlementaire		30 000,00 € HT
Ville de Luxeuil-les-Bains		95 513,79 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté les modifications du plan de financement prévisionnel,
- et sollicité les subventions correspondantes.

7.6 - Versement d'une subvention au Club Canin de la Vallée du Breuchin à Froideconche.

Eu égard à l'intérêt présenté par l'activité du club, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € au Club Canin de la Vallée du Breuchin à Froideconche.

VIII – ACTION SOCIALE – POLITIQUE DE LA VILLE - SECURITE

8.1 - Versement de la cotisation 2008 à l'Association d'Insertion « Trait d'Union »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de la cotisation pour l'année 2008 à l'Association d'Insertion « Trait d'Union », soit 305 €.

8.2 - Versement d'une subvention à l'association « Vie Libre »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une subvention de 100 € à l'Association Mouvement Vie Libre – Section Luxeuil.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

9.1 - ORAC 3 - versement des participations financières de la Ville de Luxeuil-les-Bains et du Conseil Général de la Haute-Saône. Programme de modernisation des entreprises.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le paiement des subventions de la Ville de Luxeuil-les-Bains et du Conseil Général à un professionnel pour des montants de :

- Montant des travaux 45 272,81 € H.T
- Subvention Ville 2 054,00 €
- Subvention Conseil Général 3 000,00 €

9.2 - Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et désignation des représentants du Conseil Municipal

En application de l'article 7 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé le nombre des membres du Conseil d'Administration comme suit :

- 4 membres élus par le Conseil Municipal,
- 4 membres nommés par le Maire.

9.2.1 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au CCAS : conformément à la délibération 9.2, le Conseil Municipal a désigné Mmes Emmanuelle MOUREL-FRIES et Marie-Claude DOILLON et Messieurs Frédéric BURGHARD et André VIEILLE, au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

1 - Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le vœu suivant :

Les Jeux Olympiques sont le meilleur symbole d'expression des valeurs que porte le sport, c'est-à-dire l'échange entre les peuples et la communion autour du même idéal. A 5 mois des JO, d'importants troubles se sont déroulés à Lhassa, capital de la région du Tibet, traduisant la ferme volonté du peuple tibétain de préserver son identité et sa culture. Sous couvert de lutter contre une action indépendantiste, les autorités chinoises ont réprimé ces manifestations populaires, rougies de sang de plusieurs centaines de manifestants. Le Conseil Municipal de Luxeuil-les-Bains, réuni ce jour :

- exprime sa plus vive émotion vis à vis du sort réservé au peuple tibétain et des souffrances qui lui sont infligées,
- s'inquiète de l'affaiblissement du symbole de paix et de tolérance que représentent les JO,
- demande le rétablissement du respect des droits de l'homme et de la liberté de la presse dans un pays,
- appelle à une résolution pacifique de la situation par l'engagement d'un dialogue permettant de faire respecter la stricte autonomie demandée par le Dalaï Lama pour la région du Tibet.

2 – Devenir de la Base Aérienne 116

M. le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de l'entrevue qu'il a obtenue, accompagné de M. Alain JOYANDET, Secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie, et de M. Francis LAMY, Préfet de Haute-Saône, avec M. Hervé MORIN, Ministre de la Défense, le 2 avril 2008.

La séance est levée à 23 h 50

Le Député-Maire,

Michel RAISON